

LE CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL **QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT DE FRANCE** **ACCESSION**

Réservé aux joueurs ayant un ELO inférieur à 2200

Le Championnat de Ligue est réservé aux joueurs ayant un ELO inférieur à 2200. Ne pourront participer à ce championnat que les joueurs qualifiés par l'intermédiaire d'un championnat individuel départemental qualificatif, [et licenciés au sein du même département le jour de la compétition](#). Chaque département s'assure de la présence de 2 représentants en effectuant un (ou des) repêchage(s) le cas échéant.

Une place non pourvue par un département avant une date limite raisonnable déterminée par la commission technique, sera attribuée au département ayant confirmé la présence de ses 2 représentants, et ayant le plus grand nombre de participants issus du département à son championnat départemental. S'il y a une seconde place non pourvue, c'est le second département répondant au critère ci-dessus qui en bénéficie etc.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Il est homologué FIDE et FFE
- Il se joue en système coupe (16 joueurs), les 2 joueurs d'un même département ne jouant pas dans le même tableau.
- Les dates sont définies sur le calendrier Ligue du début de saison.
- La cadence de la première partie de chaque match (1/8èmes, ¼, ½ et Finale) sera homologuée Fide (couleurs tirées au sort immédiatement avant la partie). En cas d'égalité, les joueurs concernés disputent un blitz de départage : un Aller-Retour à la cadence de 5 min par joueur (ou équivalent) puis en cas de nouvelle égalité, un blitz en « mort subite » (cadence 5 min pour les Blancs contre 4 pour les Noirs avec obligation de gagner pour les Blancs).

Le gagnant de ce championnat sera qualifié pour le tournoi « Accession » du Championnat de France. Sur présentation des justificatifs comptables, ses frais de transports (Tarif SNCF 2^{ème} classe) et ses droits d'inscription lui seront remboursés, [à la condition qu'il soit toujours licencié en Île-de-France](#).